

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.
Avions	Autorisés sauf déplacements entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna et le reste du territoire.
Bars	Fermés.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.
Bibliothèques	Fermées.
Cafés	Fermés.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.
Cérémonies d'inhumation	Autorisées, jauge de 30 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts.
Cinémas	Fermés.
Cirques	Fermés.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure dans 15 jours.
Crèches	Ouvertes.
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ehpad	Les visites restent autorisées.
Extrascolaires (activités)	Interdites.
Festivals	Interdits.
Fêtes foraines	Fermées.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
Grands événements	Interdits.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.
Mairies	Ouvertes.
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum. Fêtes interdites.

Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Médiathèques	Fermées.
Musées	Fermés.
Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblements/ réunions	Interdits si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).
Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Salles de concert	Fermées.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Fermées.
Services publics	Ouverts.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction pub.)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Trains touristiques routiers	Interdits.
Transports scolaires	Autorisés.
Transports (locaux)	Autorisés.
Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Zoos	Fermés.